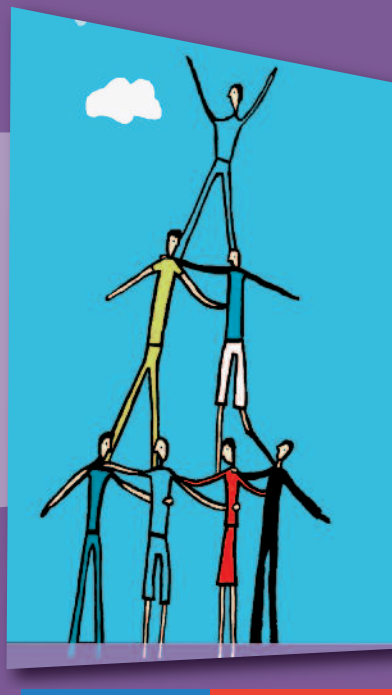


Qui sont les personnes reconnues Travailleurs Handicapés ?

- Les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)
- Les victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles
- Les titulaires d'une pension d'invalidité
- Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Les victimes de guerre et assimilé.



Problèmes de santé
+ travail
= solutions

Faites-vous reconnaître !

Pour tout renseignement ou si vous avez déjà une reconnaissance contactez :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Conception et réalisation : Comme Une Image - 01 39 85 21 64



Votre santé ou une situation de handicap rend votre quotidien professionnel difficile, nous pouvons vous aider.

Le saviez-vous ?

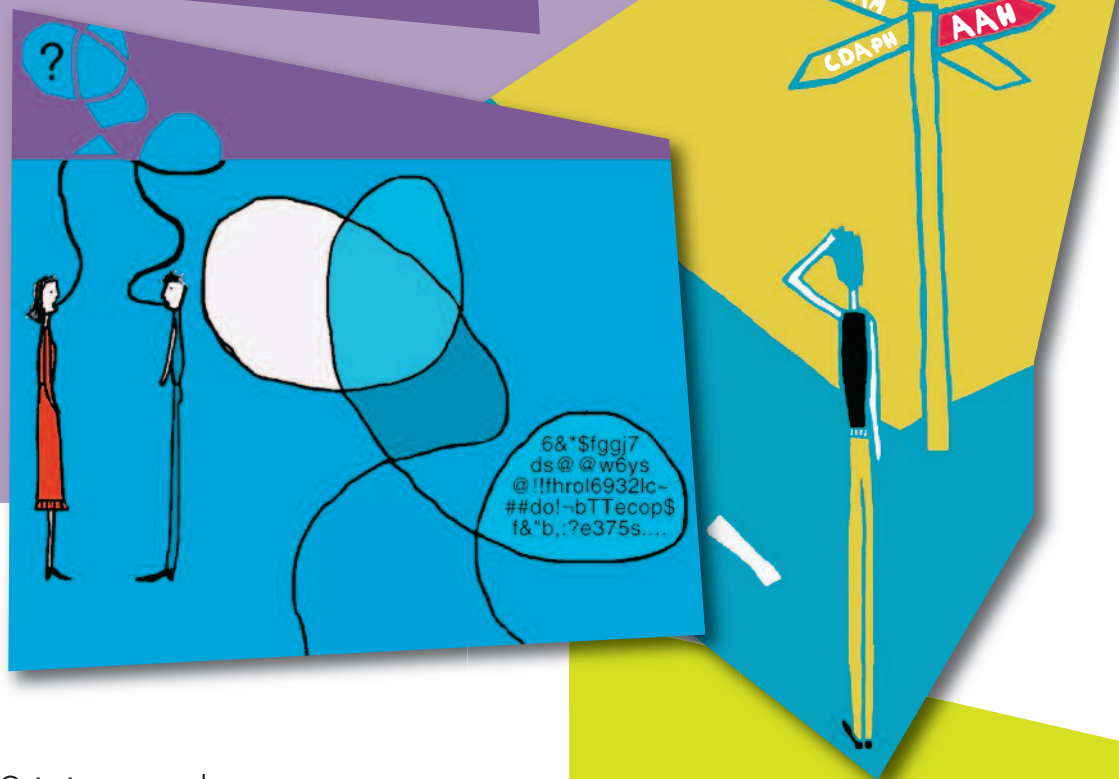
Notre entreprise est engagée en faveur de l'emploi de personnes handicapées

Nous serons 1 sur 2 à connaître au cours de notre vie professionnelle une situation de handicap temporaire ou durable

De nombreux collaborateurs ont choisi d'être reconnus travailleurs handicapés et de nous le dire pour être mieux accompagnés dans leur vie professionnelle

Votre maladie ou l'origine de votre handicap reste confidentiel. C'est vous seul(e) qui choisissez de nous en informer

Le but de cette démarche est de vous aider à travailler au quotidien



Être reconnu(e) Travailleur Handicapé, comment faire ?

- 1 - Retirer et remplir le dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de votre résidence.
- 2 - Faire remplir la partie médicale par votre médecin traitant ou le médecin du travail.
- 3 - Envoyer l'ensemble des dossiers remplis à la Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Une reconnaissance est toujours temporaire. Je suis seul(e) à décider de son renouvellement !!!

Et moi, si j'étais concerné(e) ?

Oui, si par exemple :

- J'ai mal au dos
- Je ne peux plus porter mon matériel
- J'ai des fourmis dans les mains
- Mon traitement médical me fatigue
- J'ai du diabète
- J'entends moins bien
- La position debout est devenue pénible
- ...

Ma santé me pose des difficultés dans mon travail, je peux en parler librement, mon entreprise peut m'aider.

À quoi ça peut me servir ?

- À préserver ma santé
- À conserver mon emploi

Et si je ne le dis pas ?

- Je risque d'aggraver mon problème de santé
- Mes difficultés peuvent être mal interprétées par mon manager
- Je peux perdre mon emploi